



**Conférence des Parties agissant comme réunion
des Parties au Protocole de Kyoto**

**Rapport de la dix-neuvième session de la Conférence
des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole
de Kyoto, tenue à Bakou du 11 au 24 novembre 2024**

Première partie : Délibérations

Table des matières

	<i>Page</i>
Acronymes et sigles.....	3
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	4
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	4
A. Adoption de l'ordre du jour	4
B. Élection de membres supplémentaires au Bureau.....	5
C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires	6
D. Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs.....	6
E. Participation	6
F. Documentation	7
III. Rapports des organes subsidiaires (Point 3 de l'ordre du jour)	7
A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique.....	7
B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	7
IV. Notification par les Parties visées à l'annexe I et examen des informations communiquées (Point 4 de l'ordre du jour)	8
A. Communications nationales	8
B. Rapports finals de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto pour les Parties visées à l'annexe I dont un engagement est inscrit dans la troisième colonne de l'annexe B de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto	8
V. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre (Point 5 de l'ordre du jour)	8



VI.	Questions relatives au Fonds pour l'adaptation (Point 6 de l'ordre du jour)	9
VII.	Questions relatives au renforcement des capacités (Point 7 de l'ordre du jour)	9
VIII.	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 8 de l'ordre du jour)	10
IX.	Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions (Point 9 de l'ordre du jour)	10
X.	Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto (Point 10 de l'ordre du jour).....	10
XI.	Questions administratives, financières et institutionnelles (Point 11 de l'ordre du jour).....	11
XII.	Réunion de haut niveau (Point 12 de l'ordre du jour).....	11
XIII.	Questions diverses (Point 13 de l'ordre du jour).....	11
XIV.	Clôture de la session (Point 14 de l'ordre du jour).....	11
Annexe		
	Membres des Bureaux	13

**Deuxième partie : Mesures prises par la Conférence des Parties
agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
à sa dix-neuvième session**

**Décisions adoptées par la Conférence des Parties agissant
comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto**

[FCCC/KP/CMP/2024/7/Add.1](#)

Décision

- 1/CMP.19 Orientations concernant le mécanisme pour un développement propre
- 2/CMP.19 Questions relatives au Fonds pour l'adaptation
- 3/CMP.19 Questions relatives aux impacts des mesures de riposte mises en œuvre
- 4/CMP.19 Questions administratives, financières et institutionnelles
- 5/CMP.19 Questions administratives, financières et institutionnelles

Résolution

- 1/CMP.19 Expression de gratitude au Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan
et à la population de la ville de Bakou

Acronymes et sigles

MDP	mécanisme pour un développement propre
CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
CMP	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto
COP	Conférence des Parties
Partie non visée à l'annexe I	Partie non visée à l'annexe I de la Convention
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
SBSTA	Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. Convoquée en application du paragraphe 6 de l'article 13 du Protocole de Kyoto, la dix-neuvième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) s'est tenue au stade de Bakou, à Bakou (Azerbaïdjan), du 11 au 22 novembre 2024¹. Mukhtar Babayev (Azerbaïdjan), Président de la dix-neuvième session de la CMP, a ouvert la session le 11 novembre.

II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

2. À sa 1^{re} séance², la CMP a examiné le document [FCCC/KP/CMP/2024/1/Add.1](#), dans lequel figure l'ordre du jour provisoire supplémentaire. Le Président a rappelé les éléments sur lesquels les Parties se sont accordées concernant l'adoption des ordres du jour des sessions des organes directeurs et subsidiaires, et qui ont été définis lors de la reprise de la première séance de la vingt-neuvième session de la COP, le 11 novembre³.

3. Le Président a proposé que l'ordre du jour provisoire supplémentaire de la dix-neuvième session de la CMP soit modifié pour tenir compte de ces éléments, le point 11 étant supprimé.

4. Sur proposition du Président, la CMP a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour ;
 - b) Élection de membres supplémentaires au Bureau ;
 - c) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
 - d) Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs.
3. Rapports des organes subsidiaires :
 - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
 - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.

¹ La dix-neuvième session de la CMP s'est tenue en même temps que la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP) et la sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la COP et de la CMA figurent respectivement dans les documents [FCCC/CP/2024/11](#) et [FCCC/PA/CMA/2024/17](#). Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA qui ont eu lieu pendant leurs sessions respectives figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.

² Les séances des organes directeurs et des organes subsidiaires mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

³ Voir [FCCC/CP/2024/11](#), par. 8 à 11.

4. Notification par les Parties visées à l'annexe I⁴ et examen des informations communiquées :
 - a) Communications nationales ;
 - b) Rapports finals de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto pour les Parties visées à l'annexe I dont un engagement est inscrit dans la troisième colonne de l'annexe B de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto.
5. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre.
6. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation.
7. Questions relatives au renforcement des capacités.
8. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
9. Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions.
10. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto.
11. Questions administratives, financières et institutionnelles.
12. Réunion de haut niveau :
 - a) Déclarations des Parties ;
 - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
13. Questions diverses.
14. Clôture de la session.

B. Élection de membres supplémentaires au Bureau

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. À la 1^{re} séance de la dix-neuvième session, le Président a informé la CMP que, comme indiqué lors de la reprise des premières séances de la COP à sa vingt-neuvième session et de la CMA à sa sixième session, Julio Cordano (Chili) avait entamé des consultations sur l'élection des membres des bureaux des organes de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris.

6. Le Président a invité les groupes régionaux et les collectifs concernés à soumettre toutes les candidatures manquantes avant le 16 novembre 2024. Sur proposition du Président, la CMP a décidé de reporter l'élection à la séance plénière de clôture de sa dix-neuvième session.

7. À la reprise de la 11^e séance, le 24 novembre, le Président a informé la CMP que, puisque tous les candidats au Bureau de la vingt-neuvième session de la COP étaient également issus de Parties au Protocole de Kyoto, il ne serait pas nécessaire d'élire un membre supplémentaire au Bureau lors de l'élection qui aurait lieu à la séance plénière de clôture de la vingt-neuvième session de la COP⁵.

8. Le Président a aussi fait savoir à la CMP que des candidatures aux élections des membres des bureaux des organes constitués au titre du Protocole de Kyoto étaient attendues et a invité instamment les groupes régionaux et les collectifs concernés à poursuivre leurs consultations et à soumettre les candidatures manquantes au secrétariat dans les meilleurs délais, au plus tard le 28 février 2025. Sur proposition du Président, la CMP est convenue qu'une fois que ces candidatures auraient été reçues par le secrétariat, les membres désignés seraient réputés élus à sa dix-neuvième session, conformément à la pratique établie.

⁴ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article 1 du Protocole de Kyoto.

⁵ Voir [FCCC/CP/2024/11](#), par. 18.

C. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

9. À la 1^{re} séance, sur proposition du Président, la CMP a décidé de suivre l'organisation des travaux adoptée à la reprise de la première séance de la vingt-neuvième session de la COP⁶.

10. Le Président a fait observer que les organes subsidiaires achèveraient leurs travaux le 16 novembre et a dit attendre avec intérêt les conclusions issues de leurs sessions respectives.

11. Le Président a informé la CMP que les organes subsidiaires pourraient lui recommander des projets de décision ou de conclusion, afin qu'elle les examine et les adopte, au titre des points suivants déjà inscrits à leur ordre du jour :

Point 4 a) Communications nationales.

Point 5 Questions relatives au mécanisme pour un développement propre, s'agissant des aspects relatifs au fonctionnement du mécanisme.

Point 7 Questions relatives au renforcement des capacités.

Point 8 Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.

Point 11 Questions administratives, financières et institutionnelles.

12. Le Président a indiqué que la CMP se réunirait de nouveau au cours de la seconde semaine de la session pour examiner, et adopter, les projets de décision et de conclusion recommandés par les organes subsidiaires.

13. Le 13 novembre, la 4^e séance commune de la COP à sa vingt-neuvième session, de la CMP à sa dix-neuvième session, de la CMA à sa sixième session, et la 2^e séance de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) à leurs soixante et unième sessions respectives ont été consacrées aux déclarations liminaires⁷.

D. Approbation du rapport sur la vérification des pouvoirs

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

14. À la 11^e séance, le 23 novembre, le Président s'est référé au rapport sur la vérification des pouvoirs⁸ que le Bureau avait soumis, conformément à l'article 20 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

15. Compte tenu du rapport du Bureau, la CMP a approuvé les pouvoirs des Parties participant à la session. En outre, le secrétariat a reçu les pouvoirs du Bhoutan, du Botswana et de Tuvalu le 21 novembre 2024.

E. Participation

16. On trouvera des renseignements sur la participation aux sessions tenues à Bakou dans le document [FCCC/CP/2024/INF.2](#).

17. Conformément à la décision [36/CMP.1](#), les décisions prises par la COP concernant l'admission d'organisations en qualité d'observateurs s'appliquent également à la CMP⁹.

⁶ Voir [FCCC/CP/2024/11](#), par. 21 à 30. À la reprise de la 11^e séance, le Président a rendu compte des résultats des consultations mentionnées au paragraphe 9 d) du document [FCCC/CP/2024/11](#), comme indiqué au paragraphe 40 b) du même document.

⁷ Voir [FCCC/CP/2024/11](#), par. 31 et 32.

⁸ [FCCC/CP/2024/10–FCCC/KP/CMP/2024/6–FCCC/PA/CMA/2024/16](#).

⁹ Voir le document [FCCC/CP/2024/2](#) pour consulter la liste des organisations admises en qualité d'observateurs.

F. Documentation

18. La liste des documents dont la CMP était saisie à sa dix-neuvième session est disponible sur le site Web de la Convention¹⁰.

III. Rapports des organes subsidiaires

(Point 3 de l'ordre du jour)

A. Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

(Point 3 a) de l'ordre du jour)

19. À la 5^e séance, le 18 novembre, le Président du SBSTA, Harry Vreuls (Royaume des Pays-Bas), a présenté le projet de rapport du SBSTA sur sa soixante et unième session¹¹ et a rendu compte oralement des résultats des soixantième et soixante et unième sessions de cet organe¹².

20. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du SBSTA sur sa soixantième session¹³, du projet de rapport du SBSTA sur sa soixante et unième session et du compte rendu oral du Président du SBSTA. Le Président a vivement remercié le Président du SBSTA pour la détermination avec laquelle celui-ci avait dirigé les travaux de cet organe ces deux dernières années et pour le soutien qu'il avait apporté à la présidence en veillant à l'organisation efficace des travaux menés dans le cadre des organes subsidiaires et à la transmission fluide des résultats de ces travaux aux organes directeurs.

21. Le Président a indiqué que les recommandations du SBSTA seraient examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

B. Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

(Point 3 b) de l'ordre du jour)

22. À la 5^e séance, le Président du SBI, Nabeel Munir (Pakistan), a présenté le projet de rapport du SBI sur sa soixante et unième session¹⁴ et a rendu compte oralement des résultats des soixantième et soixante et unième sessions de cet organe¹⁵.

23. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport du SBI sur sa soixantième session¹⁶, du projet de rapport du SBI sur sa soixante et unième session et du compte rendu oral du Président du SBI. Le Président a vivement remercié le Président du SBI pour la détermination avec laquelle celui-ci avait dirigé les travaux de cet organe ces deux dernières années et pour le soutien qu'il avait apporté à la présidence en veillant à l'organisation efficace des travaux menés dans le cadre des organes subsidiaires et à la transmission fluide des résultats de ces travaux aux organes directeurs.

24. Sur recommandation du SBI¹⁷, la CMP a pris note des informations contenues dans le rapport annuel de l'administrateur du relevé international des transactions mis en place au titre du Protocole de Kyoto¹⁸.

25. Le Président a indiqué que les recommandations du SBI seraient examinées au titre des points pertinents de l'ordre du jour.

¹⁰ <https://unfccc.int/event/cmp-19>.

¹¹ FCCC/SBSTA/2024/L.13.

¹² Le compte rendu oral est disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/event/5th-plenary-meeting-of-the-cop/cmp/cma> (à 0 h 02 min. 31 sec.).

¹³ FCCC/SBSTA/2024/7 et Add.1.

¹⁴ FCCC/SBI/2024/L.15.

¹⁵ Voir la note 12 (à 0 h 11 min. 07 sec.).

¹⁶ FCCC/SBI/2024/13 et Add.1–2.

¹⁷ FCCC/SBI/2024/25, par. 52.

¹⁸ FCCC/KP/CMP/2024/5.

IV. Notification par les Parties visées à l'annexe I¹⁹ et examen des informations communiquées

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. Communications nationales

(Point 4 a) de l'ordre du jour)

26. À sa 1^{re} séance, la CMP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI²⁰.

27. À sa 11^e séance, la CMP a pris note des conclusions du SBI sur cette question²¹.

B. Rapports finals de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto pour les Parties visées à l'annexe I dont un engagement est inscrit dans la troisième colonne de l'annexe B de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

28. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMP à prendre note des informations figurant dans les rapports finals de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto²², précisant qu'une question de mise en œuvre était examinée par le Comité de contrôle du respect des dispositions du Protocole de Kyoto.

29. Sur proposition du Président, la CMP a pris note des informations figurant dans les rapports finals de compilation et de comptabilisation concernant la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto²³. La CMP a pris note de la conclusion de l'examen de cette question²⁴.

V. Questions relatives au mécanisme pour un développement propre

(Point 5 de l'ordre du jour)

30. À sa 1^{re} séance, la CMP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBSTA²⁵. Étant donné que le SBI n'a pas pu, à sa soixante et unième session, conclure l'examen de la question²⁶, celle-ci sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session (juin 2025), conformément à l'alinéa c) de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur appliqué.

¹⁹ L'expression « Partie visée à l'annexe I » est définie au paragraphe 7 de l'article 1 du Protocole de Kyoto.

²⁰ Point 3 a) de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI : « État de la situation concernant la soumission et l'examen des communications nationales et des rapports biennaux des Parties visées à l'annexe I de la Convention ».

²¹ FCCC/SBI/2024/25, par. 19.

²² Disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/process-and-meetings/transparency-and-reporting/reporting-and-review/under-the-kyoto-protocol/second-commitment-period/final-compilation-and-accounting-report-for-the-second-commitment-period-of-the-kyoto-protocol>.

²³ Voir la note 22.

²⁴ L'Ouganda a demandé que sa déclaration, soumise le 24 novembre 2024 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, soit mentionnée dans le rapport de la session. La déclaration est disponible à l'adresse suivante : [https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/202411241602---G77%20and%20China%20Statement_Item%204\(b\).docx](https://www4.unfccc.int/sites/SubmissionsStaging/Documents/202411241602---G77%20and%20China%20Statement_Item%204(b).docx).

²⁵ Point 12 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBSTA, « Questions relatives au fonctionnement du mécanisme pour un développement propre ».

²⁶ Voir FCCC/SBSTA/2024/10, par. 71.

31. Le Président a indiqué que la CMP était invitée à examiner le rapport annuel du Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre (MDP)²⁷, à poursuivre l'examen du fonctionnement et des activités des processus et institutions relevant du MDP, et à donner des orientations concernant le MDP, selon qu'il conviendra.

32. Le Président a fait savoir à la CMP que le Conseil exécutif du MDP s'était réuni à Bakou les 6 et 7 novembre 2024, après la publication de son rapport annuel, et qu'un additif à ce rapport²⁸ a donc été publié par la suite.

33. Le Président a remercié José Domingos Miguez (Brésil), Président du Conseil exécutif du MDP, et Frank Wolke (Allemagne), Vice-Président du Conseil, pour le rôle moteur qu'ils ont joué, ainsi que les membres du Conseil pour le travail considérable accompli en 2024.

34. Sur proposition du Président, la CMP a accepté d'examiner des questions relatives au MDP dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par Karoliina Anttonen (Finlande) et Alick Muvundika (Zambie).

35. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision [1/CMP.19](#), intitulée « Orientations concernant le mécanisme pour un développement propre ».

36. À la reprise de sa 11^e séance, la CMP a élu, sur proposition du Président, les membres et membres suppléants du Conseil exécutif du MDP dont le nom figure en annexe.

VI. Questions relatives au Fonds pour l'adaptation

(Point 6 de l'ordre du jour)

37. À la 1^{re} séance, le Président a invité la CMP à examiner le rapport annuel du Conseil du Fonds pour l'adaptation²⁹ et a remercié Lucas Di Pietro (Argentine), Président du Conseil du Fonds pour l'adaptation, et Nina Alsen (Allemagne), Vice-Présidente du Conseil, pour le rôle moteur qu'ils ont joué, ainsi que les membres et les membres suppléants du Conseil pour le travail considérable accompli en 2024.

38. Sur proposition du Président, la CMP a accepté d'examiner des questions relatives au Fonds pour l'adaptation dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par Ralf Bodle (Allemagne) et Isatou Camara (Gambie).

39. À sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision [2/CMP.19](#), intitulée « Questions relatives au Fonds pour l'adaptation ».

40. À la reprise de sa 11^e séance, la CMP a élu, sur proposition du Président, les membres et membres suppléants du Conseil du Fonds pour l'adaptation dont le nom figure en annexe.

VII. Questions relatives au renforcement des capacités

(Point 7 de l'ordre du jour)

41. À sa 1^{re} séance, la CMP a noté que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI³⁰.

42. À sa 5^e séance, la CMP a pris note des conclusions que le SBI a formulées à sa soixantième session sur cette question³¹.

²⁷ [FCCC/KP/CMP/2024/3](#).

²⁸ [FCCC/KP/CMP/2024/3/Add.1](#).

²⁹ [FCCC/KP/CMP/2024/4–FCCC/PA/CMA/2024/6](#) et [Add.1](#).

³⁰ Point 16 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Questions relatives au renforcement des capacités »).

³¹ [FCCC/SBI/2024/13](#), par. 162 à 166.

VIII. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre

(Point 8 de l'ordre du jour)

43. À sa 1^{re} séance, la CMP a noté que cette question était inscrite aux ordres du jour du SBSTA et du SBI³².

44. À la reprise de sa 5^e séance le 18 novembre, le Président a informé la CMP que les organes subsidiaires lui avaient transmis la question pour qu'elle leur fournisse des orientations supplémentaires³³. La CMP a décidé d'examiner plus avant la question.

45. Le Président a invité Mattias Frumerie (Suède) et Andrei Marcu (Honduras) à animer conjointement les discussions à ce sujet.

46. À la reprise de sa 11^e séance, sur proposition du Président, la CMP a adopté la décision [3/CMP.19](#), intitulée « Questions relatives aux impacts des mesures de riposte mises en œuvre ».

IX. Rapport du Comité d'examen du respect des dispositions

(Point 9 de l'ordre du jour)

47. À la 1^{re} séance, le Président a remercié les Présidents, Veronica Jakarasi (Zimbabwe) et Arne Riedel (Allemagne), et les Vice-Présidents, Paulette Bynoe (Guyane) et Martin Collins (Irlande), du Comité d'examen du respect des dispositions pour le rôle moteur qu'ils ont joué, ainsi que les membres et les membres suppléants du Comité pour le travail considérable accompli en 2024.

48. Sur proposition du Président, la CMP a pris note du rapport annuel du Comité de contrôle du respect des dispositions établi à son intention³⁴.

49. À la reprise de sa 11^e séance, la CMP a élu, sur proposition du Président, un membre et un membre suppléant du Comité de contrôle du respect des dispositions ; leurs noms figurent en annexe.

X. Rapport sur la table ronde ministérielle de haut niveau sur le renforcement du niveau d'ambition des engagements au titre du Protocole de Kyoto

(Point 10 de l'ordre du jour)

50. À la 1^{re} séance, le Président a déclaré que les consultations menées à la dix-huitième session de la CMP avaient révélé que les points de vue divergeaient quant à la nécessité de poursuivre les travaux sur cette question. Il a proposé qu'Elchin Allahverdiyev (Azerbaïdjan) tienne des consultations sur la question en son nom et en communique le résultat à la CMP.

51. À la 11^e séance, le Président a indiqué que l'examen de la question ne pouvait pas être conclu à cette session. La question sera donc inscrite à l'ordre du jour provisoire de la vingtième session de la CMP (novembre 2025), conformément à l'alinéa c) de l'article 10 et à l'article 16 du projet de règlement intérieur appliqué.

³² Point 9 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBSTA et point 9 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Questions relatives au forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, qui contribue à l'application de la Convention, du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris »).

³³ Voir [FCCC/SBSTA/2024/10](#), par. 58, et [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 62.

³⁴ [FCCC/KP/CMP/2024/2](#).

XI. Questions administratives, financières et institutionnelles

(Point 11 de l'ordre du jour)

52. À la 1^{re} séance, le Président a fait remarquer que cette question était inscrite à l'ordre du jour du SBI³⁵.

53. À sa 5^e séance, sur recommandation du SBI³⁶, la CMP a adopté les décisions suivantes :

a) Décision [4/CMP.19](#), intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles »,

b) Décision [5/CMP.19](#), intitulée « Questions administratives, financières et institutionnelles ».

XII. Réunion de haut niveau

(Point 12 de l'ordre du jour)

54. À la 2^e séance commune de la vingt-neuvième session de la COP, de la dix-neuvième session de la CMP et de la sixième session de la CMA, tenue le 12 novembre, le Président a ouvert la réunion de haut niveau. La première partie de la réunion s'est poursuivie à la 3^e séance commune de la vingt-neuvième session de la COP, de la dix-neuvième session de la CMP et de la sixième session de la CMA, le 13 novembre, tandis que la seconde partie s'est tenue les 19 et 20 novembre³⁷.

XIII. Questions diverses

(Point 13 de l'ordre du jour)

55. À sa 11^e séance, la CMP a indiqué qu'aucune question n'avait été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

XIV. Clôture de la session

(Point 14 de l'ordre du jour)

56. À la reprise de sa 11^e séance, la CMP a examiné le projet de rapport sur les travaux de sa session³⁸ et, sur proposition du Président, a autorisé la Rapporteuse à compléter ledit rapport, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

57. La Secrétaire exécutive adjointe de la Convention a informé la CMP qu'une décision adoptée à la session avait des incidences sur les ressources financières et humaines qui allaient au-delà des crédits prévus dans le budget de l'exercice biennal 2024-2025, soulignant que les estimations de financement étaient préliminaires et reposaient sur les informations disponibles à cette date ; pour la décision en question, prise au titre du point 8 de l'ordre du jour, « Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre », 29 000 euros seront nécessaires en 2025. Le montant estimé sera couvert par les ressources existantes. La même estimation est présentée au titre du point 12 de l'ordre du jour de la vingt-neuvième session de la COP et du point 14 de l'ordre du jour de la sixième session de la CMA.

58. La Secrétaire exécutive adjointe a dit que le secrétariat comptait sur les Parties pour financer les activités en temps voulu et de façon prévisible, afin que ces activités puissent avoir lieu, le secrétariat n'étant pas en mesure de les mener à bien sans ces contributions.

³⁵ Point 20 de l'ordre du jour de la soixante et unième session du SBI (« Questions administratives, financières et institutionnelles »).

³⁶ Voir [FCCC/SBI/2024/13/Add.1](#), [FCCC/SBI/2024/13](#), par. 212, et [FCCC/SBI/2024/25](#), par. 128.

³⁷ Voir [FCCC/CP/2024/11](#), par. 131 à 133.

³⁸ [FCCC/KP/CMP/2024/L.2](#).

59. À la 11^e séance, la CMP a adopté, sur proposition du Brésil, la résolution [1/CMP.19](#), intitulée « Expression de gratitude au Gouvernement de la République d'Azerbaïdjan et à la population de la ville de Bakou ».

60. Le 24 novembre, à la 12^e séance commune de la COP à sa vingt-neuvième session, de la CMP à sa dix-neuvième session, de la CMA à sa sixième session, des représentants des Parties et d'organisations ayant le statut d'observateur ont fait des déclarations de clôture³⁹.

61. Le Président a remercié les Parties pour le travail considérable que celles-ci avaient accompli pendant la session.

62. Le Président a ensuite prononcé la clôture de la dix-neuvième session de la CMP

³⁹ Voir [FCCC/CP/2024/11](#), par. 142 et 143.

Annexe

Membres des Bureaux

Tableau 1
Conseil du Fonds pour l'adaptation

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupe régional ou groupement de Parties</i>
Membre	Ali. D. Mohamed (Kenya)	Afrique
Membre suppléant	Payai Manyok John (Soudan du Sud)	Afrique
Membre	Tae Hoon Han (République de Corée)	Asie-Pacifique
Membre suppléant	Akram Mirzakhani (Islamic Republic of Iran)	Asie-Pacifique
Membre	Bertha Argueta (Honduras)	Amérique latine et Caraïbes
Membre suppléant	Rosa Morales (Pérou)	Amérique latine et Caraïbes
Membre	Naresh Sharma (Népal)	Pays les moins avancés
Membre suppléant	Md Mahmud Hasan (Bangladesh)	Pays les moins avancés
Membre	Maria Luwalhati C. Dorotan Tiuseco (Philippines)	Parties non visées à l'annexe I
Membre suppléant	Choikhand Janchivlamdan (Mongolie)	Parties non visées à l'annexe I

Tableau 2
Conseil exécutif du mécanisme pour un développement propre

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupement de Parties</i>
Membre	Omar Yuvual Alcock (Jamaïque)	Petits États insulaires en développement
Membre suppléant	Amjad Abdulla (Maldives)	Petits États insulaires en développement
Membre	Stella Gama (Malawi)	Parties non visées à l'annexe I
Membre suppléant	Berioska Quispe (Pérou)	Parties non visées à l'annexe I
Membre	Sonam Tashi (Bhoutan)	Parties non visées à l'annexe I
Membre suppléant	Moises Alvarez (République dominicaine)	Parties non visées à l'annexe I

Tableau 3
Comité de contrôle du respect des dispositions (chambre de l'exécution)

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupement de Parties</i>
Membre	Berioska Quispe (Pérou)	Parties non visées à l'annexe I

Tableau 4
Comité de contrôle du respect des dispositions (chambre de la facilitation)

<i>Statut</i>	<i>Nom (Partie)</i>	<i>Groupement de Parties</i>
Membre suppléant	Tom Obong Okello (Ouganda)	Parties non visées à l'annexe I